

La prison : un mécanisme d'exclusion sociale

Notre collectif voudrait aujourd'hui attirer l'attention sur un mécanisme qui renforce l'exclusion sociale dont souffrent les petites gens : l'appareil judiciaire et tout spécialement son principal appui de sanction, la prison. Ayant travaillé plusieurs années aux prisons de Forest et Berkendael, j'ai pu longuement entendre et voir de nombreux détenus, hommes et femmes, écouter leurs dires, entendre leurs plaintes.

Je sais bien que quand on rencontre un puni, il faut aussi avoir en tête ses victimes et qu'il n'y a rien d'aussi dangereux et d'inhumain que de le déresponsabiliser et même (oserais-je ?) de le déculpabiliser.

Cependant je veux vous faire part de mes révoltes. Tout d'abord, j'ai appris à reconnaître la vérité de la boutade - que je racontais souvent aux détenus qui se disaient innocents - « *Mais c'est évident que tu es innocent. Si tu es ici, c'est que tu n'as tué qu'une personne... Si tu en avais tué 10 tu serais interné et 100 tu serais décoré. Et c'est que tu as volé moins d'un million, parce que si tu en avais volé 100 tu serais à l'étranger et 1.000 tu serais ministre.* »

C'est fou comme le monde de la prison, à part un pourcentage infime de grands bandits, est composé de minables, illettrés, sans études, sans métiers, sans papiers, etc. Il y a en prison bien plus de SMEX (sans moyens d'existences) que de diplômés A1 ou même A2... et cela sans parler des prisons spéciales pour les étrangers qui désirent prendre racine chez nous.

J'ai rencontré, pour de très brefs séjours, des gens qui avaient volé des milliards, vite libérés puisqu'ils étaient pris pour la première fois, tandis que j'ai vu des jeunes de 20 ans faire deux ans de prison pour avoir volé une paire de chaussures ou une radio dans une voiture... mais ils étaient récidivistes... et je ne vous parle pas de la double peine pour des étrangers, nés chez nous, et que l'on renvoyait dans un chez eux imaginaire.

J'ai vu un recteur d'université, assassin de sa femme et incendiaire, accueilli avec honneur dans une cellule et pour très peu de temps, tandis que j'ai vu condamner à 12 années de prison une femme qui avait assassiné son légionnaire de mari, qui la torturait et torturait leurs gosses malgré qu'elle avait de nombreuses fois demandé l'aide de la police et de

la justice... mais elle habitait rue Haute.

Quand on parle de prison aux gens, ils ont en tête les émissions presque publicitaires qui montrent des prisons aux cellules ouvertes, avec la TV, la cantine, les visites familiales, les cours particuliers ou les détente sportives et/ou culturelles. Il faut bien savoir que tout cela ne touche qu'une minuscule part des détenus, et, normalement, jamais ceux qui sont en préventive. Or une spécificité de la justice belge, c'est d'avoir en préventive, c'est-à-dire avant tout jugement, une grosse partie de ses prisonniers.

Quand on a créé les prisons belges, il y avait trois personnages à leur tête : un directeur pour la discipline, un prêtre pour l'encouragement moral et un instituteur pour la formation et la préparation à faire face à la vie à la sortie. Et qui a-t-on supprimé en premier ? Mais l'institut. pardi ! Et l'on a fait semblant de le remplacer par de vagues cours donnés au compte-gouttes par une association externe aux prisons. On a aussi adjoint des services psychologiques ridiculement faibles qui ne peuvent que calculer la dangerosité des détenus et non les soigner et des assistants sociaux, stagiaires de préférence, qui ne savent rien faire d'autre que d'estimer au jugé, si l'on peut relâcher tel détenu parce qu'il aurait un accueil familial ou autre, ou un travail (de complaisance) à la sortie.

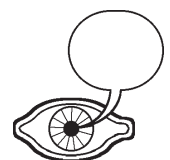
L'aumônerie catholique qui, (avec sa petite sœur protestante) est la seule active pour l'aide aux détenus à grande échelle, est en butte à une extinction sournoise, alors qu'il aurait fallu étendre cette aide à tous les détenus de toutes les opinions, mais en spécifiant des exigences de travail réelles pour toutes les aumôneries et autres travailleurs sociaux.

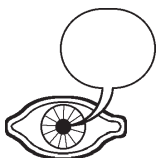
C'est vrai que tout travail social, toute aide scolaire, demande des déplacements de prisonniers, et que ceux-ci, dans nos prisons tentaculaires et surpeuplées demandent des moyens renforcés en encadrement... mais quand on sait le prix de revient d'une journée en prison, il vaudrait mieux trouver des moyens pour que les pauvres gens n'y entrent pas et, surtout, n'y reviennent pas.

Une des aberrations de la justice, c'est de faire traîner la procédure. Les juges et les avocats, qui vivent de la justice, disent que c'est nécessaire pour une saine justice qui ne soit

Henri Solé.

Témoignages





pas une vengeance. Comme si une justice pénale n'était pas toujours une vengeance ! En attendant, imaginez que votre enfant aie fait une grosse bêtise et que vous lui disiez : « *Je dois réfléchir à ta punition.* » Trois ans après, vous l'appellez et lui dites « *Voilà, j'ai réfléchi, tu vas passer un an à la cave, et si tu es très sage et que tu ne te révoltes pas, je te relâcherai dans six mois.* »

Vous me direz, mais ce père est fou ! Ce n'est plus le même garçon ! Et cette punition ne sert à rien qu'à le faire se révolter.

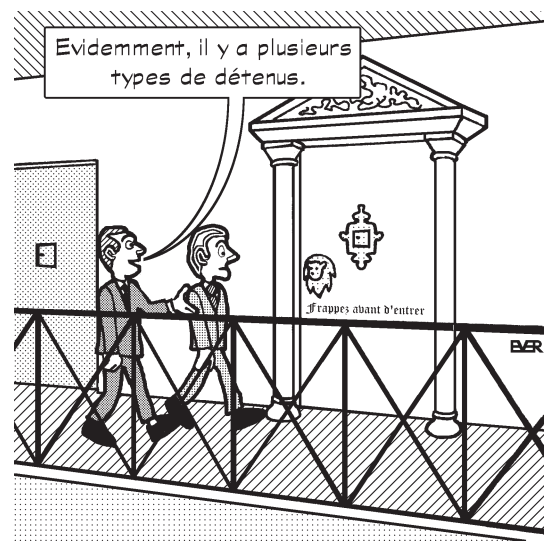
Bravo ! vous avez compris et vous avez raison. Il faut absolument et, certainement pour les jeunes, créer une justice immédiate, de proximité et de réparation plutôt que de punition... avec des appels possibles, mais qui risquent de doubler la peine s'ils sont abusifs.

Je voudrais encore vous dire : « *Pourquoi l'état subsidie-t-il des centaines de services et d'assistances sociales à la sortie des prisons, alors qu'il paie si peu d'assistance en prison ?* » C'est un mauvais calcul. Cela lui coûterait moins cher de faire suivre automatiquement tout détenu par un service social, dès son entrée en prison et de charger celui-ci officiellement du suivi post-pénitentiaire.

Enfin, pourquoi les prisons actuelles sont-elles une zone de non-droit absolu ? Certains partis de l'arc-en-ciel avaient promis de faire passer un projet à cet égard. C'est une mauvaise chose de soumettre des gens au bon vouloir de l'une administration sans qu'il sache les droits et les devoirs de celle-ci. Quand je suis entré en prison, mon prédécesseur et collègue m'a dit : « *On dit qu'un capitaine de navire est maître après Dieu sur son navire, sache qu'un directeur de prison est maître avant Dieu dans sa prison.* »

J'ai eu la chance de rendre service en prison pendant 5 ans et d'y rencontrer beaucoup d'attentes humaines et beaucoup de personnes dans toutes les situations, directeurs, gardiens, psys, assistants sociaux et détenus qui ne demandaient qu'à trouver des chemins de vivre ensemble sans haine, mais je n'ai rencontré personne satisfait du système judiciaire et carcéral de notre pays.

Quand on connaît la réalité carcérale, on se rend compte qu'elle est inadaptée : elle n'est utile que pour mettre momentanément la population à l'abri de certains (petits) prédateurs, mais son existence même crée la pègre et entraîne à recommencer sans cesse les mêmes fautes.



Si nous voulons rendre notre système pénitentiaire utile à la société, ne devrions-nous pas en faire de nouveau un moyen d'insertion sociale des petites gens qui y sont soumis ? Quand on doit punir, il faut absolument que l'on ait une haute image de l'être humain, que l'on cherche à atteindre son cœur, sa raison et même sa corporéité. L'homme ou la femme que l'on a en face de soi est presque toujours quelqu'un qui cherche à se détruire en faisant le mal, qui veut quelque part prouver sa non-valeur, qui ne s'aime pas.

La seule façon pour lui comme pour la société de se tirer d'affaire, c'est d'apprendre à cet être humain qu'il a une valeur, qu'il est capable de responsabilité et qu'il dépend de lui qu'il soit digne d'estime et d'amitié. Les détenus qui ont fait cette rencontre humaine dans leur détresse, que ce soit avec un codétenu, un gardien ou une autre personne, sortent de prison grandis et, s'ils ont été capables d'amitié vraie en prison, ils seront aussi capables de prendre leurs responsabilités à la sortie.